



## ACCOMPAGNER LES ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTES.

### Pour qui ?

Pour les charentais en **accession à la propriété** qui rencontrent des difficultés de paiement de leur prêt immobilier pour leur résidence principale.

### Pourquoi ?

- Vous maintenir dans le logement
- Pour favoriser la vente amiable
- Pour éviter la vente forcée du logement
- Vous soutenir dans la recherche d'un logement adapté

### Quel est le rôle du GIP Charente Solidarités ?

C'est de vous accompagner à la recherche de solutions adaptées à votre situation familiale en assurant un suivi social individualisé pour :

- ✓ Vous informer sur la procédure
- ✓ Vous conseiller et vous orienter
- ✓ Etablir un diagnostic de votre situation financière.

### Qui peut saisir le GIP ?

Les personnes qui rencontrent des difficultés, les travailleurs sociaux, les banques, les élus...

### Solutions envisageables

- Mise en jeu des garanties souscrites (assurances...)
- Déposer une demande d'aide financière auprès du FAAD
- Médiation avec les établissements de crédit
- Demande de délai de grâce auprès du Tribunal d'Instance
- Dépôt d'un dossier de surendettement
- Rachat du logement par un tiers
- Vente amiable du bien
- Relogement à la suite de la vente

Contactez le GIP CHARENTE SOLIDARITES au 05 45 23 59 53.

## LE FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTES (FAAD) \*

Le FAAD s'adresse à toute personne de bonne foi remboursant un ou plusieurs prêts immobiliers pour l'acquisition ou la construction de sa résidence principale située dans le département de Charente, et rencontrant des **difficultés ponctuelles** compromettant la poursuite de son projet d'accession.

Cette aide financière exclusivement sous forme de prêt à taux 0% est soumise à conditions de ressources.

\* A adresser au GIP Charente Solidarités

Présidé par le Président du Conseil Départemental, Le GIP CHARENTE SOLIDARITES est chargé de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.



### CHARENTE SOLIDARITES

Maison de l'Habitat  
57, rue Louis Pergaud  
16000 ANGOULEME  
Tél : 05 45 23 59 53

[www.charentesolidarites.org](http://www.charentesolidarites.org)

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h  
et 13h30 à 17h

Vendredi de 8h30 à 12h et  
13h30 à 16h

Si vous avez une question strictement  
juridique, contactez l'ADIL au 05 45 93 94 95.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC



CHARENTE  
SOLIDARITES

FAIRE FACE AUX  
IMPAYES DE CREDIT  
IMMOBILIER

